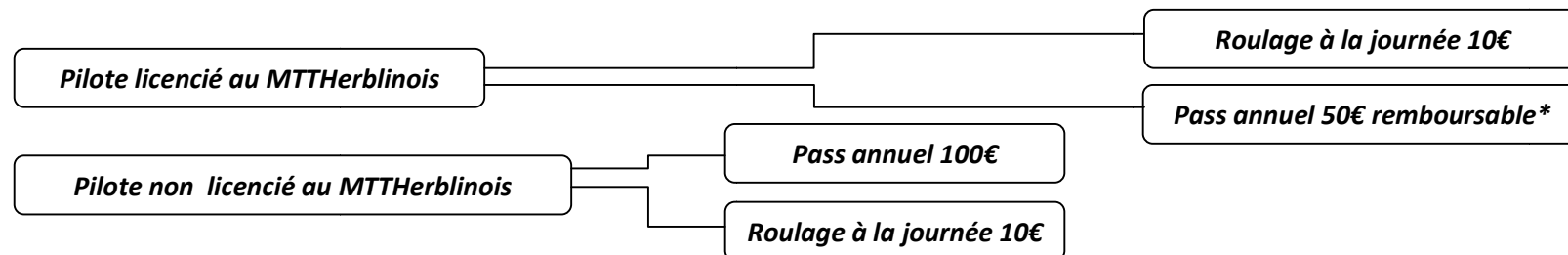


Règlement intérieur du circuit de motocross Christian BAGEOT



Le circuit Christian BAGEOT est accessible uniquement aux licenciés FFM 2021 et seulement suivant les conditions suivantes ;



** Si le pilote réalise deux journées de travail dans l'année et apporte son aide lors de l'une des épreuves, remboursement des 50 € des ses missions réalisées. + si cette personne fait partis des 10 personnes qui se seront le plus investit tout au long de l'année, le club offre un stage de perfectionnement d'une journée.*

- Les pass circuit seront autorisés après prise de contact par téléphone au : 06 43 97 41 33 . L'inscription se fera ensuite sur le site de la fédération (pass FFM 39€ + pass roulage 10€): <https://pratiquer.ffmoto.org/pass-circuit>
- Tarif side-car: 15€ par équipage pour la journée et 125 € à l'année
- Carte famille réservé aux adhérents MTTHerblinois: 50 € pour la première personne, 40 € pour la deuxième, 30 € pour la troisième (Sur présentation d'une copie de livret de famille)

Dans tous les cas, la présentation de la licence FFM en cour de validité et une pièce d'identité sera obligatoire avant tous roulage lors de la signature sur le registre de présence.

Les horaires d'ouverture du site sont, sous réserve des conditions climatiques et après prise de contact avec la personne de permanence :

○ Le Mercredi			14h00 -	18h00
○ Le Samedi	10h00 -	12h00	14h00 -	18h00
○ Le Dimanche	10h00 -	12h00	14h00 -	18h00

Aucun bruit moteur ne sera autorisé durant la pause déjeuner. Fin des séances de roulage une demi-heure avant fermeture du site.

Le circuit sera ouvert durant les périodes de vacances scolaires et pourra l'être exceptionnellement pour des opérations de découvertes, stages, essais sous responsabilité des permanents. Il sera fermé le 01 Novembre, en raison de la proximité du cimetière.

Fonctionnement

Avant toute ouverture du circuit, il vous sera demandé de contacter la permanence par téléphone au numéro suivant, afin que celui-ci procède à l'ouverture du circuit seulement si des participants se sont manifestés. Vous pouvez aussi prendre contact via la page Facebook du moto-club. Le téléphone restera le moyen le plus fiable pour une réponse rapide :

07 67 07 58 10

- Chaque pilote est responsable de ses biens et du comportement de ses accompagnateurs.
- Dès l'instant que le pilote est sur sa machine, le port du casque homologué et en bon état, d'une protection dorsale homologuée et des gants sont obligatoires (voir réglementation de la FFM concernant les normes d'homologation).
- Les pilotes de moins de 18 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- Selon le type de machine que vous êtes amené à utiliser (moto solo, mob-cross, pitbike, éducatif) il vous est obligatoire de respecter les circuits correspondant à votre catégorie (voir plans d'homologation affichés sur les panneaux d'affichages). Le mélange de différents type de machine est réglementé.
- L'accès à la piste se fait par l'arrière de la grille de départ et la sortie s'effectue près de l'aire de nettoyage.
- Le stationnement des véhicules doit se faire systématiquement et exclusivement sur le parc coureur, en veillant à laisser des allées dégagées.
- Les motos, quads et side-cars devront être **obligatoirement** stationnés sur un tapis environnemental.
- Il est strictement interdit de rouler sur les zones paysagères et sur le terre-plein des spectateurs.
- Des toilettes et des douches sont à votre disposition, ainsi que l'aire de lavage. Nous vous demandons donc de les laisser aussi propre que ce que vous les aurez trouvés.
- L'ensemble de vos déchets devra être ramassé et évacué par vos soins.

Les pilotes et leurs accompagnateurs sont invités à respecter les responsables de piste et les horaires afin que l'ensemble des roulages s'effectuent dans la bonne humeur et la convivialité.

Le circuit Christian BAGEOT pourra exceptionnellement être fermé selon les conditions climatiques, les travaux d'entretiens ou de préparation d'une épreuve, ou à l'absence d'un responsable.

Ceux-ci ne donnent pas de droit de remboursement sur la cotisation annuelle.



Le club décline toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement, votre responsabilité civile sera alors engagée. Selon les cas le Moto Tout Terrain Herblinois se réserve le droit d'appliquer des sanctions, voir d'engager des poursuites.